



Accessibilité handicap

Concerts

Pourquoi se déclarer en amont ?

Une déclaration préalable nous permet d'optimiser votre placement et votre accès parking pour un jour J plus simple et plus rapide



1

Avant votre venue

Choisissez votre événement sur www.stadefrance.com

Réservez **votre place PSH** (Personne en Situation de Handicap) et celle de votre accompagnateur sur le site.

Choisissez votre parking **en P1 ou P3** [Nous déconseillons le P2]. Vous avez un délai de 7 jours après avoir passé commande pour **envoyer vos justificatifs à psh@stadefrance.fr**.

2

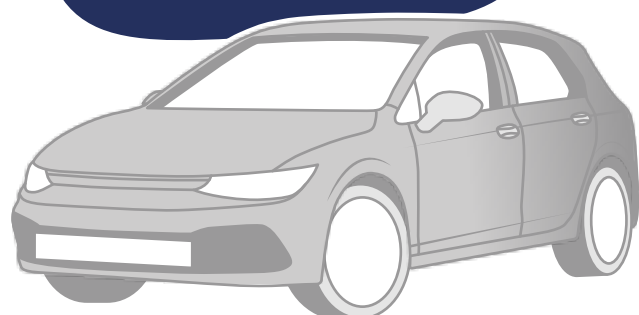
Accès au Stade de France

Vous pouvez télécharger vos billets sur votre espace personnel. Le jour J, **n'oubliez pas** d'emporter **votre carte PSH**.



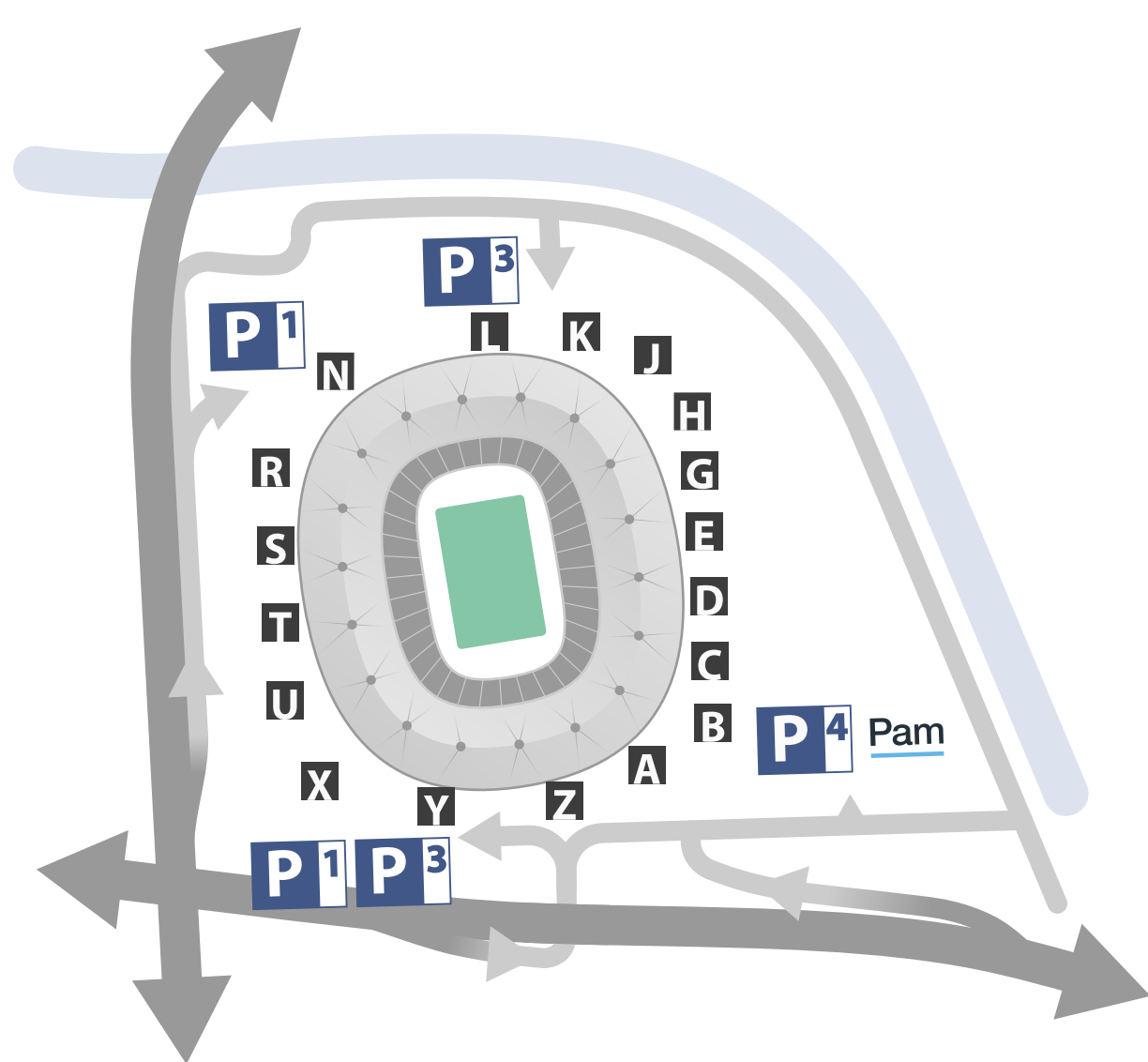
Gratuité

Le parking est gratuit et est à demander au moment de la commande de place PSH. Un justificatif vous sera demandé pour valider votre demande.



Le lieu de **dépose** véhicule se situe au niveau **du P4** et est valable pour les PAM. Les parkings **P1 et P3** disposent de places réservées. [Nous déconseillons le P2.]

À toutes les portes du Stade, la file de gauche est réservée aux personnes en situation de handicap. L'accueil est assuré par des agents dans l'enceinte du Stade. Renseignez-vous auprès d'eux dès votre arrivée.



3

Se déplacer au Stade de France

Des agents sont à votre disposition pour circuler dans l'enceinte du stade. Des ascenseurs vous permettent d'accéder à tous les niveaux.

L'ensemble des buvettes du Stade de France dispose de files dédiées pour les PSH.

Pour demander de l'aide une fois à l'intérieur du stade, appelez le 01 55 93 00 31.



Contact

En amont de l'événement, le service PSH est joignable au 01 55 93 00 38 ou psh@stadefrance.com, du lundi au vendredi de 9h à 18h